


PERMIS DE CONDUIRE COMMUNAUTAIRE CATÉGORIE D + E-LEARNING
CONTEXTE

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE, et à l'arrêté du 12 mai 2014 relatif aux livrets d'apprentissage des catégories C1, C1E, C, CE du permis de conduire.

PRÉ-REQUIS

- Être apte sur le plan médical
- Savoir lire et écrire le français
- Être titulaire du permis B en cours de validité.
- Être âgée de 24 ans (21 ans si engagement à suivre une FIMO dans un délai de 1 an, mais restriction ligne 50km jusqu'à 23 ans)
- L'Epreuve Théorique Générale du code de la route est à repasser, si la dernière catégorie de permis date de plus de 5 ans

DURÉE

- 105 heures sur 3 semaines

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Feuilles de présence

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateur diplômé BEPECASER.

VALIDATION DES ACQUIS

- Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route avec un véhicule à double commandes.
- E-learning

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

Inscription possible sous 48h auprès du secrétariat

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

CF3D, 1698 Route de Saint Genix, 38490 AOSTE

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUES

M. LETONDOR

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ :

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

TARIFS ET FINANCEMENTS

- A partir de 2 999.00€ TTC

PERSONNES CONCERNÉES

Toutes personnes désireuses d'accéder à la conduite de véhicules isolés de transport en commun de personnes de plus de 9 places assises, conducteur compris. Aux véhicules de cette catégorie peut être attelée une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg.

OBJECTIFS ET SANCTIONS DE LA FORMATION

- Connaître les principales règles de circulation.
- Savoir s'intégrer dans la circulation en toute sécurité et sans gêne pour les autres usagers
- Connaître la signalisation spécifique.
- Avoir des notions concernant l'aspect technique et mécanique du véhicule et de son entretien.
- Maîtriser les manœuvres de marche avant et de marche arrière avec le véhicule. Devenir un éco-conducteur de véhicules de transport en commun de personnes responsable.
- Obtenir le permis de conduire catégorie D.
- Une attestation de fin de formation sera remise au stagiaire au terme de sa formation.

CONTENU DE LA FORMATION
COMPÉTENCE 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- La mécanique et le fonctionnement du véhicule
- Les organes de commande
- Les vérifications lors de la mise en route
- La conduite du véhicule

COMPÉTENCES 2 : Effectuer les vérifications courantes de sécurité du véhicule et effectuer les exercices de maniabilité

- Les réglementations spécifiques au transport en commun de personnes
- Les vérifications de l'état du véhicule
- Les manœuvres avec le véhicule

COMPÉTENCES 3 : Appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule dans des conditions normales de circulation

- La signalisation spécifique au transport en commun de personnes
- Les règles de placement et de circulation
- La compréhension des risques liés à la gestion du gabarit

COMPÉTENCES 4 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- La compréhension de la nécessité de partager la route avec d'autres usagers
- Les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt
- L'adaptation de la vitesse
- La conduite dans des conditions atmosphériques dégradées

COMPÉTENCES 5 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- L'anticipation et l'analyse autonome des situations de conduite
- La recherche de souplesse dans la conduite pour le confort et la sécurité des passagers transportés.
- Les risques spécifiques liés à la conduite d'un véhicule poids lourd de transport en commun
- Le comportement en cas de panne ou d'accident en tenant compte de l'attitude à adopter vis-à-vis des passagers transportés.
- Les aides à la conduite
- Les impacts écologiques liés à la conduite